

# BOUCLES VELO FAMILLE EN PAYS TOURISTIQUES TREGOR GOELO ET TERRES D'ARMOR

## Notes complémentaires au cahier des charges « Vélo Promenade » pour la conception de boucles vélo familiales (vélo de ville et VTC)

Document établi sur la base du travail effectué par l'association Trégor  
Bicyclette

2011

Cette note vient apporter un complément d'informations afin d'appliquer les conseils et directives du cahier des charges « Vélo-promenade » sur le territoire des pays touristiques Trégor-Goëlo et Terres d'Armor lors de la mise en place de boucles cyclables familiales. Elle a été validée par un comité de pilotage composé d'associations, offices de tourisme et collectivités des deux pays.

### I. Le territoire concerné



## II. Règles d'or

- Il s'agit bien de développer **des boucles destinées aux familles**, donc avec une difficulté et une distance adaptées (entre 4 et 20 km idéalement)
- Le tracé de la balade ne doit pas avoir pour seul objectif de relier les différents sites touristiques et patrimoniaux d'un territoire. Il faut garder en tête avant tout le confort du cycliste et sa sécurité.
- Il est indispensable de tester les boucles à vélo (et non en voiture) car le ressenti de l'utilisateur est totalement différent.

## III Règles fondamentales

### 1- le plaisir de rouler

- Petites routes (y compris chemins de terre carrossables par temps de pluie).
- Attention à veiller au statut des éventuels chemins empruntés, qui doivent être publics, sinon demander autorisation aux propriétaires et leur faire signer une convention (à voir au cadastre de la commune)
- Qualité paysagère

### 2- la sécurité

- Petites routes
- Pas de départementales à fort trafic
- Pas de « tourne à gauche » sur les routes fréquentées
- Prévoir autant que possible des panneaux de pré signalisation indiquant aux automobilistes la présence possible de cyclistes sur la route (notamment pour les petites routes étroites et avec peu de visibilité).

Exemple :



**Référent technique départemental** : Comité départemental de la fédération française de cyclotourisme - [jean-claude.hamon2@orange.fr](mailto:jean-claude.hamon2@orange.fr)

### 3- Des montées réduites

- Pentés les plus douces possibles

## IV. Règles pratiques

### 1- Sens du circuit et distance

- Sens de parcours en fonction des montées et de la sécurité (« sens des aiguilles d'une montre » le plus souvent)

- 4 à 20 km soit une balade de 1h à 3h selon les cyclistes et les visites.

## 2- Départ arrivée

- Choisir un parking adapté pour le déchargement et le chargement des vélos (d'un véhicule)

## 3- points remarquables

- Les monuments historiques et le « petit patrimoine »
- Les points de vue
- Certaines activités (éolienne, café-librairie, élevage en plein air, etc...)
- Certaines constructions contemporaines (éco-construction, de qualité architecturale,....)

## 4- test

- Parcourir à vélo le circuit envisagé
- Vérifier l'accessibilité des charrettes à vélo sur le circuit afin de pouvoir le mentionner dans les brochures communiquées au grand public le cas échéant.

## 5. Balisage

### Désignation des circuits

Si pour la communication, il est possible de donner un titre descriptif au circuit (par exemple, circuit des chapelles et des manoirs), il est indispensable pour le balisage de lui attribuer un numéro à 2 caractères maximum qui figurera sur les panneaux de signalisation.

Les numéros seront attribués **par ordre de conception des circuits**, sur simple demande au pays touristique du Trégor-Goëlo. Cela évitera que des territoires voisins se retrouvent avec le même numéro de circuit, ce qui poserait problème au niveau du balisage.

### Mise en place d'un balisage provisoire (pour 1 saison)

Un balisage provisoire peut-être installé sur 1 saison pour vérifier la qualité et l'intérêt du circuit. Quoiqu'il en soit, au bout d'un an :

- soit le balisage provisoire est remplacé par un balisage routier officiel,
- soit le circuit est supprimé et débalisé.

Le balisage provisoire intégrera la numérotation des circuits définie ci-dessus.

### Forme :

- autocollants (voir l'exemple de Paimpol-Goëlo)
- contreplaqués (voir l'exemple de Lanvollon Plouha)
- Les pochoirs sont à éviter.

### Balisage routier définitif

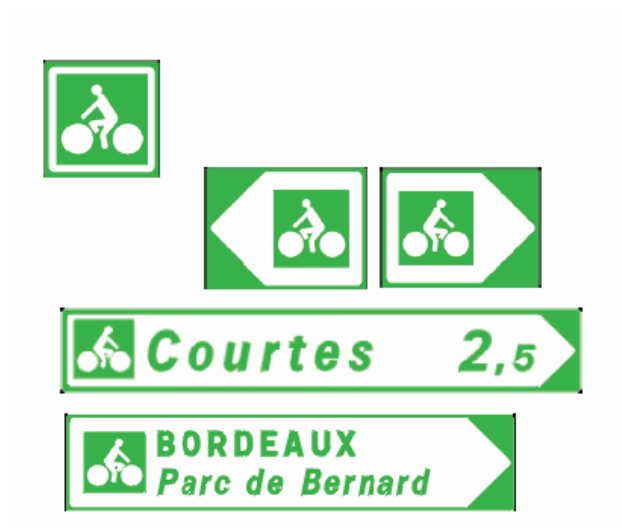
Pour le balisage en dur des circuits, nous préconisons d'utiliser les **panneaux officiels de type Dv** , et, de suivre les recommandations du **Cahier des Charges Vélo Promenade**.

**Dv11** : panneau complémentaire d'identification d'un itinéraire cyclable

**Dv21c** : panneau directionnel de position sans indication de destination, ni de distance

**Dv21a** : panneau de position comportant une indication de destination et une indication de distance

**Dv21b** : panneau de position comportant une indication de destination



Selon les chartes signées par les collectivités avec l'Office de la Langue Bretonne, les panneaux pourront être bilingues Français / Bretons.

Extrait du cahier des charges Vélo Promenade, avec les numéros de circuits :

#### Préconisations pour les itinéraires locaux

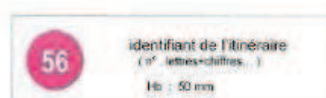
Début / Fin d' Itinéraire ou Boucle locale



Continuité d' Itinéraire ( panneau de position )



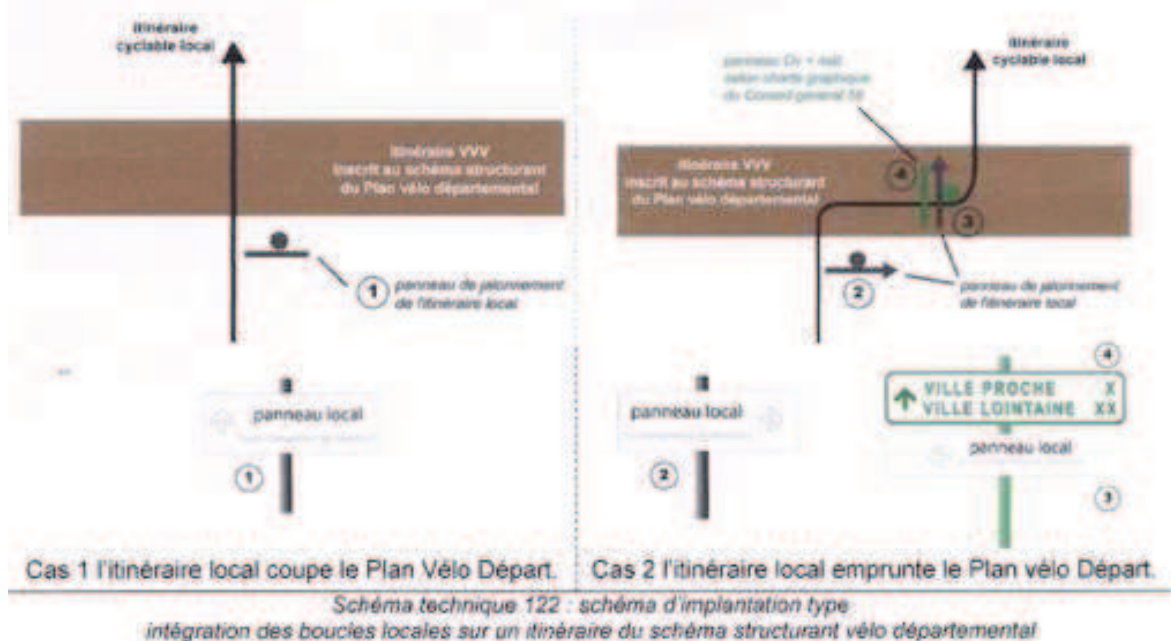
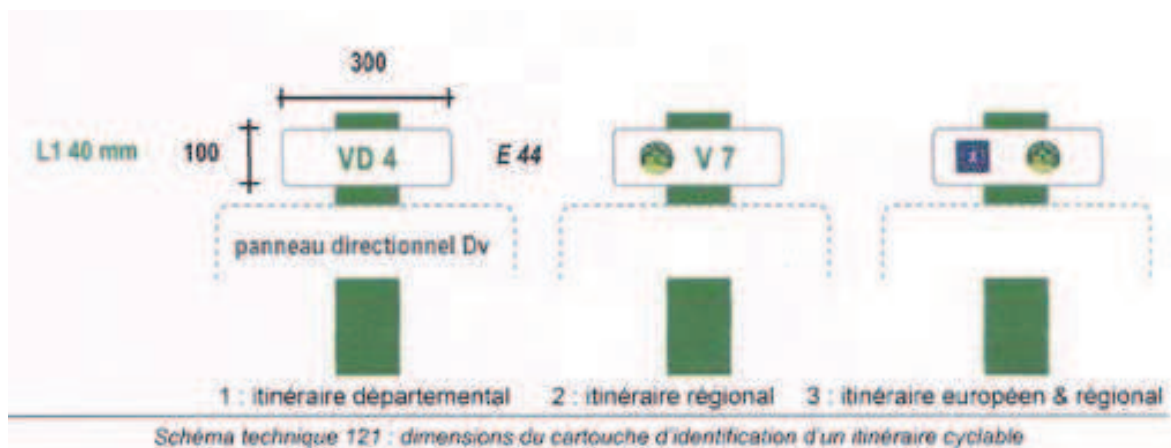
Confirmation de filante d' Itinéraire



### Implantation des panneaux directionnels

De manière générale, tant qu'il n'y a pas de bifurcation du circuit, il n'est pas utile de mettre un panneau directionnel.

En cas de croisement ou de tronçons communs avec la véloroute littorale, les panneaux directionnels pourront être implantés conformément aux schémas ci-joints (issus du plan vélo CG56)



(voir document complet en annexe)

## 6. Aménagements et suivi du circuit

### Suivi et entretien

La mise en place d'un circuit vélo famille implique de la part du maître d'ouvrage une mission de suivi et d'entretien du parcours.

La structure devra mettre les moyens en place pour garantir la pérennité du balisage (intégrer cet aspect aux missions d'entretien des techniciens communaux ou communautaires, partenariat avec des associations locales...). **Une convention** pourra être passée entre les différents acteurs afin de déterminer les rôles de chacun (entretien, promotion...) et la méthodologie de suivi (dates de passage pour l'entretien, etc...)

### Aménagements complémentaires

Si le parcours passe par un site de visite (patrimoine, musée...) incitant le cyclotouriste à faire une pause, des parkings à vélo adaptés pourront être judicieusement installés à l'entrée de ce site.

**Parkings à vélo préconisés** : Ceux-ci doivent être des supports sur lesquels on peut appuyer le cadre et attacher le cadre et/ou les roues du vélo.

Eviter absolument les systèmes où on coince la roue avant (risques de vols ou de dégradations).

### **Promotion**

Il est conseillé de diffuser les différents supports de promotion et de présentation des itinéraires à titre gracieux. En effet, en cas de vente de ces itinéraires, la responsabilité de l'éditeur pourrait alors être engagée en cas d'incident (accident...).

### **Contacts utiles :**

#### **Trégor Bicyclette :**

François Losfeld, Président  
60 route de Pors An Nay  
22300 Lannion  
[tregor.bicyclette@laposte.net](mailto:tregor.bicyclette@laposte.net)

#### **Fédération départementale de cyclotourisme :**

Jean Claude HAMON  
[jean-claude.hamon2@orange.fr](mailto:jean-claude.hamon2@orange.fr)

#### **Pays Touristique du Trégor-Goëlo :**

Stéphanie Dabernat  
02 96 91 50 22  
[stephanie.dabernat@tregorgoelo.com](mailto:stephanie.dabernat@tregorgoelo.com)

#### **Pays Touristique Terres d'Armor :**

Chantal Guichard  
02 96 43 44 43  
[chantal-terresdarmor@wanadoo.fr](mailto:chantal-terresdarmor@wanadoo.fr)

### ► Intégration des niveaux d'itinéraires (cartouche)

Afin de renseigner les usagers circulant sur des itinéraires de longue et moyenne distances, les panneaux de signalisation directionnelle sont complétés par un cartouche (**valable uniquement pour les itinéraires de niveau européen, national, régional ou départemental**).

Le cartouche comprend un/plusieurs identifiants (s'ils existent) et le/les numéros des itinéraires. (Schémas techniques 121)

#### Les itinéraires départementaux (inscrits au Plan Vélo Départemental du Morbihan)

Le Département a conçu une numérotation des itinéraires d'intérêt départemental, en tenant compte des niveaux européens, nationaux et régionaux. (Carte 123)

Les lettres 'VD' suivie d'un numéro seront inscrites dans le cartouche. (Schéma 121, cas 1)

#### Les itinéraires régionaux (« véloroutes / voies vertes de Bretagne »)

Les itinéraires régionaux, de type véloroutes ou voies vertes sont signalés par un panneau intégrant le logo « Véloroutes de Bretagne » ou « Voies Vertes de Bretagne », la lettre 'V' et le numéro de l'itinéraire (Schéma 121, cas 2).

Les logos régionaux sont visibles au chapitre 7 « Promotion et services sur les itinéraires ».

#### Les itinéraires nationaux (schéma national véloroutes et voies vertes)

Il n'y a pas de numérotation des itinéraires nationaux, la numérotation régionale la remplace.

#### Les itinéraires européens (réseau EuroVelo)

Les numéros des itinéraires européens sont attribués par la Fédération européenne des cyclistes (ECF).

Le Morbihan est concerné par l'itinéraire EuroVelo n°1 sur le canal de Nantes à Brest.

Le logo des itinéraires européens est placé en premier sur le cartouche, suivi du logo de l'itinéraire régional concerné, sans numéro. (Schéma 121, cas 3).

#### Spécificité dans le Morbihan

- Caractères du cartouche : type de lettrage L1 pour le numéro d'itinéraire
- Dimension du cartouche : le cartouche comprendra deux niveaux hiérarchiques maximum, avec dans l'ordre d'importance : 1- européen, 2- régional, 3- départemental
- Les tailles génériques du cartouche sont : longueur = 300 mm. et hauteur = 100 mm.

### ► Intégration des boucles locales

Afin d'assurer la cohérence entre le schéma structurant du Plan Vélo Départemental et les itinéraires cyclables locaux (boucles locales, vélo-promenades...) développés par les collectivités locales, des panneaux directionnels de l'itinéraire local seront implantés conformément aux schémas ci-joint.

- cas 1 : l'itinéraire cyclable local coupe un itinéraire du schéma structurant départemental : le panneau directionnel est implanté sur l'itinéraire local, hors du domaine foncier départemental. (Schéma 122 cas 1)
- cas 2 : l'itinéraire cyclable local emprunte une portion du schéma structurant départemental :
  - le panneau directionnel d'entrée sur l'itinéraire départemental est implanté en pré signalisation, hors du domaine foncier départemental,
  - au changement de direction de l'itinéraire local, un mât neuf sera implanté en pré signalisation (de l'ordre de 10 mètres) avec : un panneau directionnel pour les usagers de l'itinéraire départemental + un panneau directionnel pour l'itinéraire local au dessous, le tout sur le domaine foncier départemental. (Schéma 122 cas 2)

Ce schéma de principe est à mettre en œuvre dans les deux sens sur l'itinéraire local, s'il est jalonné en double sens.

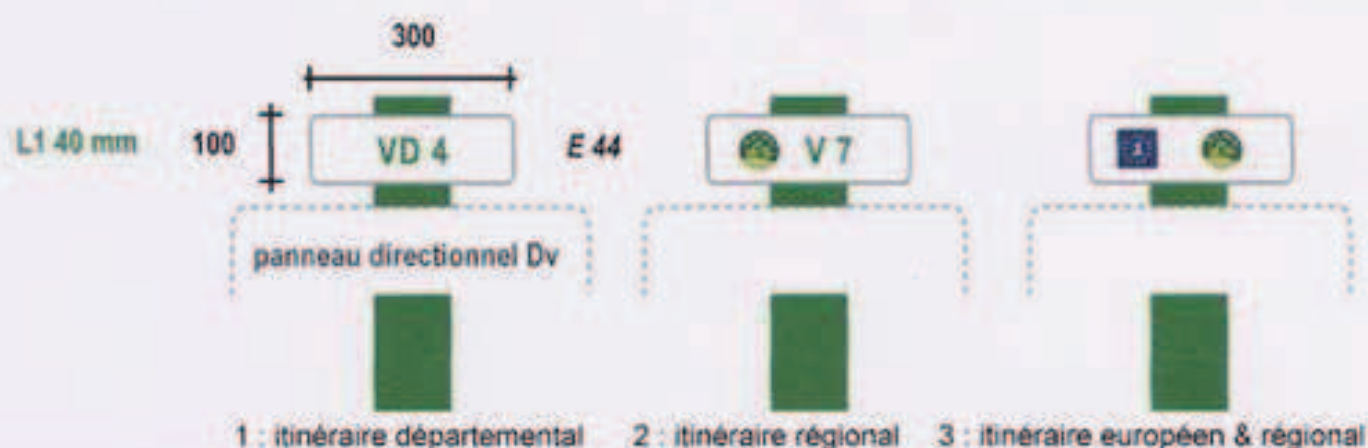


Schéma technique 121 : dimensions du cartouche d'identification d'un itinéraire cyclable

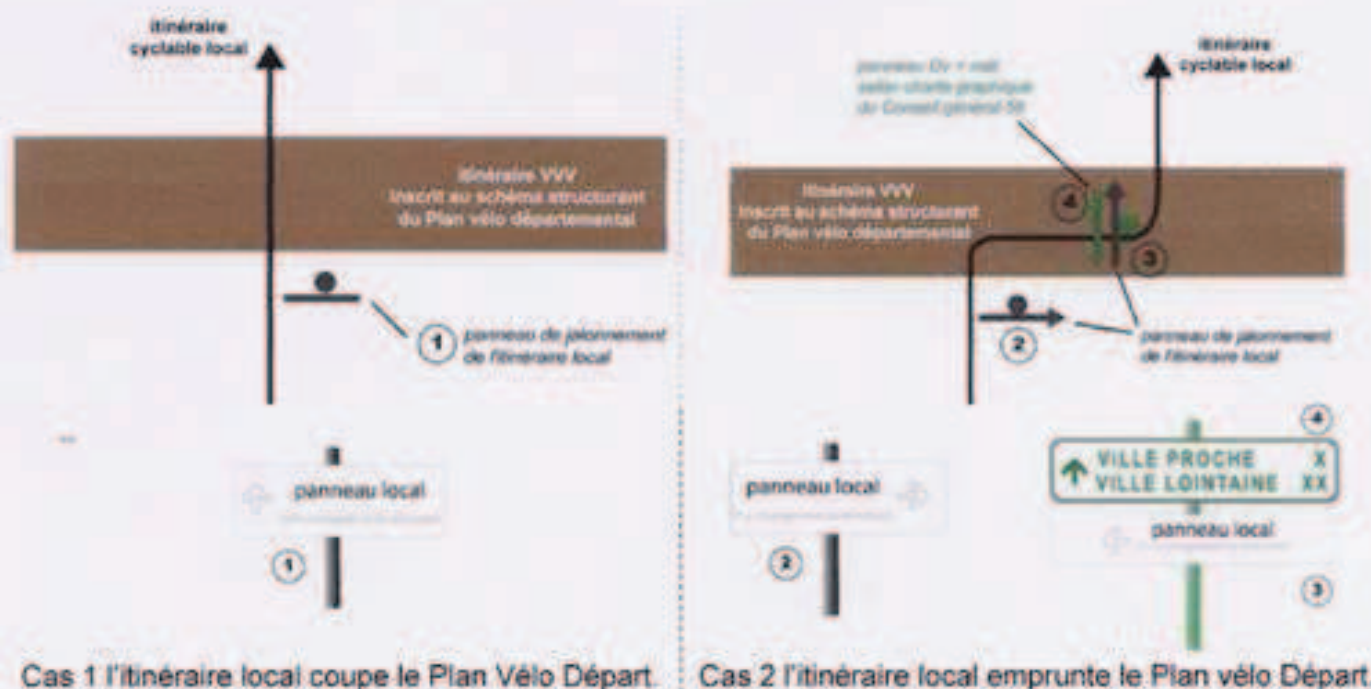


Schéma technique 122 : schéma d'implantation type  
intégration des boucles locales sur un itinéraire du schéma structurant vélo départemental

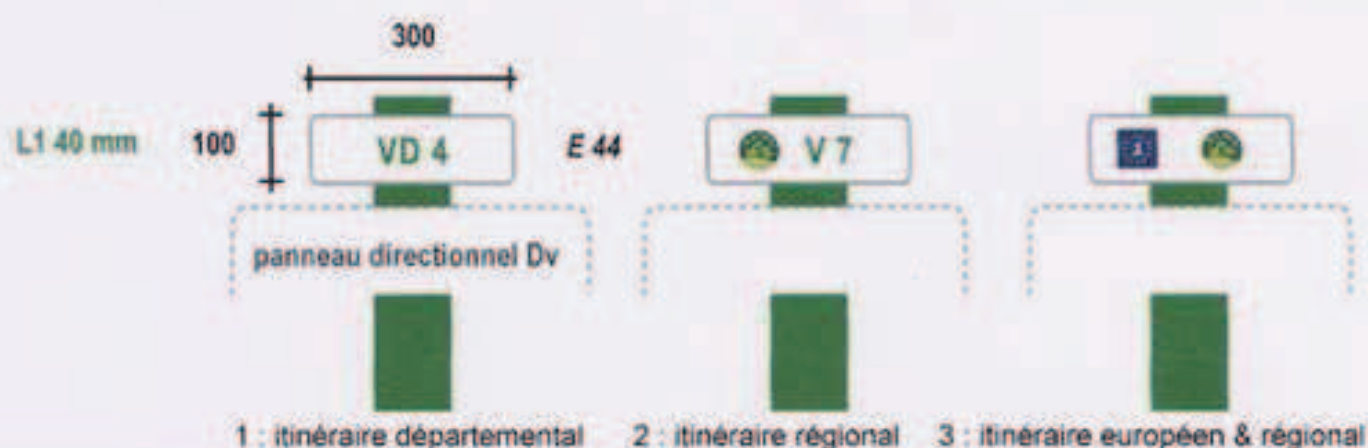


Schéma technique 121 : dimensions du cartouche d'identification d'un itinéraire cyclable

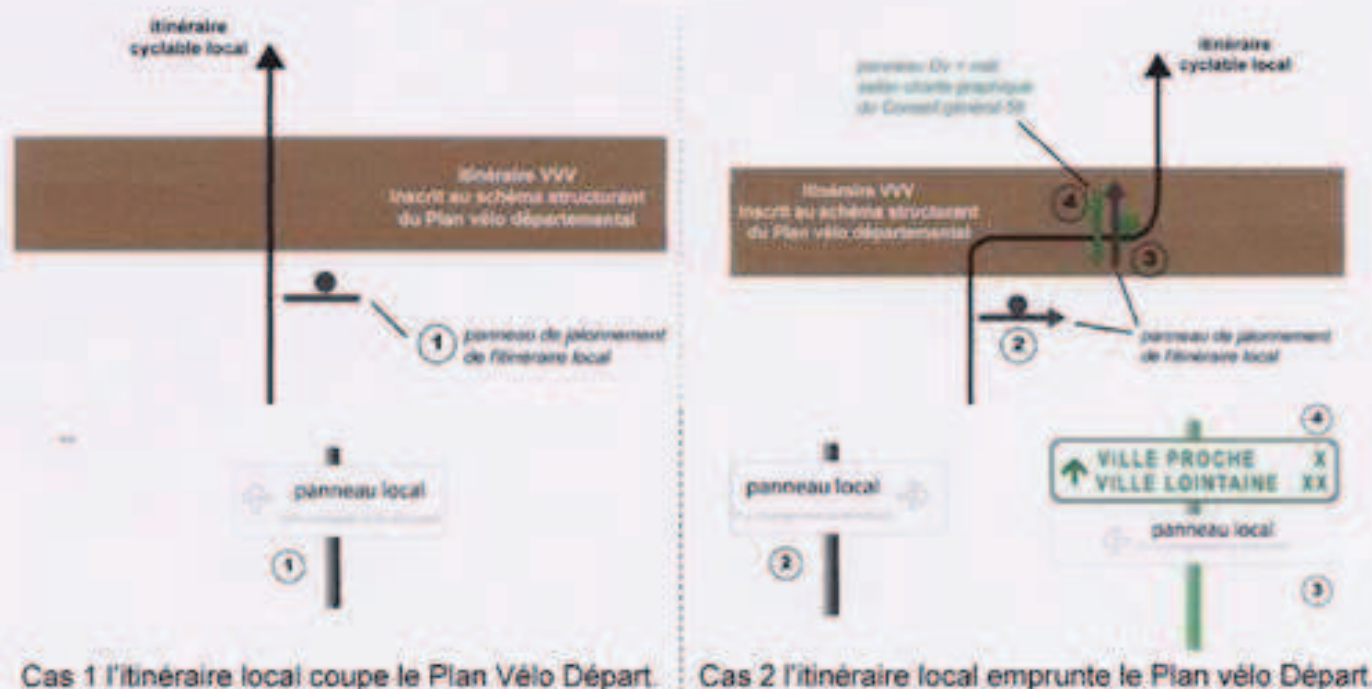


Schéma technique 122 : schéma d'implantation type  
intégration des boucles locales sur un itinéraire du schéma structurant vélo départemental

### ► Intégration des niveaux d'itinéraires (cartouche)

Afin de renseigner les usagers circulant sur des itinéraires de longue et moyenne distances, les panneaux de signalisation directionnelle sont complétés par un cartouche (**valable uniquement pour les itinéraires de niveau européen, national, régional ou départemental**).

Le cartouche comprend un/plusieurs identifiants (s'ils existent) et le/les numéros des itinéraires. (Schémas techniques 121)

#### Les itinéraires départementaux (inscrits au Plan Vélo Départemental du Morbihan)

Le Département a conçu une numérotation des itinéraires d'intérêt départemental, en tenant compte des niveaux européens, nationaux et régionaux. (Carte 123)

Les lettres 'VD' suivie d'un numéro seront inscrites dans le cartouche. (Schéma 121, cas 1)

#### Les itinéraires régionaux (« véloroutes / voies vertes de Bretagne »)

Les itinéraires régionaux, de type véloroutes ou voies vertes sont signalés par un panneau intégrant le logo « Véloroutes de Bretagne » ou « Voies Vertes de Bretagne », la lettre 'V' et le numéro de l'itinéraire (Schéma 121, cas 2).

Les logos régionaux sont visibles au chapitre 7 « Promotion et services sur les itinéraires ».

#### Les itinéraires nationaux (schéma national véloroutes et voies vertes)

Il n'y a pas de numérotation des itinéraires nationaux, la numérotation régionale la remplace.

#### Les itinéraires européens (réseau EuroVelo)

Les numéros des itinéraires européens sont attribués par la Fédération européenne des cyclistes (ECF).

Le Morbihan est concerné par l'itinéraire EuroVelo n°1 sur le canal de Nantes à Brest.

Le logo des itinéraires européens est placé en premier sur le cartouche, suivi du logo de l'itinéraire régional concerné, sans numéro. (Schéma 121, cas 3).

#### Spécificité dans le Morbihan

- Caractères du cartouche : type de lettrage L1 pour le numéro d'itinéraire
- Dimension du cartouche : le cartouche comprendra deux niveaux hiérarchiques maximum, avec dans l'ordre d'importance : 1- européen, 2- régional, 3- départemental
- Les tailles génériques du cartouche sont : longueur = 300 mm. et hauteur = 100 mm.

### ► Intégration des boucles locales

Afin d'assurer la cohérence entre le schéma structurant du Plan Vélo Départemental et les itinéraires cyclables locaux (boucles locales, vélo-promenades...) développés par les collectivités locales, des panneaux directionnels de l'itinéraire local seront implantés conformément aux schémas ci-joint.

- cas 1 : l'itinéraire cyclable local coupe un itinéraire du schéma structurant départemental : le panneau directionnel est implanté sur l'itinéraire local, hors du domaine foncier départemental. (Schéma 122 cas 1)
- cas 2 : l'itinéraire cyclable local emprunte une portion du schéma structurant départemental :
  - le panneau directionnel d'entrée sur l'itinéraire départemental est implanté en pré signalisation, hors du domaine foncier départemental,
  - au changement de direction de l'itinéraire local, un mât neuf sera implanté en pré signalisation (de l'ordre de 10 mètres) avec : un panneau directionnel pour les usagers de l'itinéraire départemental + un panneau directionnel pour l'itinéraire local au dessous, le tout sur le domaine foncier départemental. (Schéma 122 cas 2)

Ce schéma de principe est à mettre en œuvre dans les deux sens sur l'itinéraire local, s'il est jalonné en double sens.